Convention de de partenariat entre l'IFSI-IFAS - antenne de Vire Normande et l'Intercom de la Vire au Noireau, portant sur l'accès au campus connecté

Entre

La communauté de communes, Intercom de la Vire au Noireau, représentée par sa Présidente, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, dont le siège social est situé au 20 rue d'Aignaux Vire 14500 VIRE NORMANDIE,

Et

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200066799-20250227-D2025-44-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/03/2025
Publication : 12/03/2025

L'IFSI/IFAS du GCS IFP du groupe hospitalier territorial Les collines de Normandie, représenté par sa directrice, Madame Sandrine CHAUVEL, dont le siège social est situé au centre hospitalier Jacques Monod, 5 rue Eugène Garnier CS 60219, 61104 FLERS CEDEX,

PROJET

Préambule

- L'Intercom de la Vire au Noireau a été lauréate, lors de la 3ème vague, de l'appel à projets « campus connecté » dans le cadre de l'action « Territoires d'Innovation Pédagogique » et du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA). Le campus connecté a pour objectifs d'offrir à toute personne bachelière la possibilité de commencer ou de reprendre des études supérieures à distance, dans un lieu d'études universitaires près de chez eux, de bénéficier d'un tutorat et d'un suivi individualisé.

Porté par l'Intercom de la Vire au Noireau en partenariat avec l'Université de Caen Normandie, ce campus bénéficie de subventions sur une durée de 5 ans de la Banque des Territoires (pour le compte de l'Etat) et de la Région Normandie.

Le campus connecté est situé dans les locaux de l'antenne de l'IUT Grand Ouest Normandie.

- L'IFSI/IFAS- site de Vire fait partie des 6 établissements locaux d'enseignement supérieur du territoire, qui répond aux besoins de la filière paramédicale dont les métiers sont en tension.

Le contenu de la formation dispensée par l'IFSI comporte 250 heures de théorie par semestre dont une centaine d'heures en formation à distance (par le biais d'une convention de l'IFSI avec l'Université de Caen-Normandie avec des UE transversales à toutes les licences de l'Université et des UE disciplinaires transversales liées à la licence sciences du soin).
C'est dans ce cadre que cet établissement cherche ainsi avec la Collectivité les solutions les plus optimales pour faciliter et favoriser l'apprentissage à distance des étudiants qu'il accueille.

L'IFSI-IFAS est situé 1A rue Georges Fauvel Vire 14500 VIRE NORMANDIE et rattaché au centre hospitalier de Vire 4 rue Emile Desvaux 14504 Vire Cedex

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de rendre accessible aux étudiants de l'IFSI-IFAS antenne de VIRE NORMANDIE, le campus connecté de l'Intercom de la Vire au Noireau aux fins de :

- Faciliter leur apprentissage dispensé en e-learning
- Faciliter leurs travaux de groupes connexes à cet apprentissage en e-learning
- Les accompagner, notamment en matière de méthode, révisions et rédaction de mémoire etc…

Article 2 : Condition d'utilisation du campus

a. Nombre maximum d'apprenants :

- La salle équipée informatiquement peut contenir 12 apprenants maximum, incluant les apprenant du campus connecté dans d'autres formations
- La 2ème salle de réunion et de convivialité peut contenir 12 apprenants maximum, incluant les apprenant du campus connecté dans d'autres formations

b. Organisation de la vie au sein du campus

Régulation du planning

- Le planning de présence des apprenants de l'IFSI-IFAS doit être réalisé en concertation avec le GRETA Portes normandes, qui assure la prestation de tutorat et d'animation du campus connecté par convention et l'Intercom de la Vire au Noireau, mission enseignement supérieur. Il doit être établi par inscription préalable en lien avec la tutrice du campus connecté (agenda ou fichier partagé)

- Le planning concerne la salle équipée et également la salle de réunion/convivialité

- Le temps de présence des apprenants de l'IFSI s'effectuera par groupe, avec ou sans la tutrice. La signature d'une feuille de présence par chaque apprenant présent est obligatoire à chaque utilisation de salle.

Horaires :

- Les étudiants sont soumis aux horaires de l'IUT :
  7h45 à 18h45 du lundi au jeudi
  7h45 à 17h45 le vendredi

- Les étudiants sont soumis aux fermetures décidées par l'IUT-Grand Ouest Normandie : vacances scolaires ou travaux par exemple…Le calendrier est communiqué à chaque rentrée universitaire de septembre.

Respect des apprenants toutes filières confondues

- Le respect du travail des apprenants qui ne feraient pas partie de l'IFSI-IFAS est requis.
- Inversement, le respect du travail des étudiants de l'IFSI-IFAS est à respecter.

Article 3 : Communication

Dans tous les documents réalisés par l'IFIS-IFAS évoquant les modalités d'apprentissage au campus connecté de l'Intercom de la Vire au Noireau, les mentions « le campus connecté est soutenu par l'Etat (opéré par la Banque des Territoires), la Région Normandie et l'Intercom de la Vire au Noireau en partenariat avec l'Université Caen Normandie » et les logos de chaque institution (y compris logotype du Programme d'Investissement d'Avenir ou France 2030) devront être apposés sur tous les documents /sites conformément à la charte graphique de chaque contributeur et partenaire.

Article 5 : Durée

La présente convention prend effet à compter de la signature des 2 parties et reste en vigueur jusqu'au 28 février 2027.

Une clause de revoyure est prévue en septembre 2025, ou avant cette date si besoin, pour évaluer le fonctionnement de la convention.

PROJET

Article 6 : Assurances

En cas de sinistre, rendant les lieux du campus connecté de l'Intercom de la Vire au Noireau inutilisables ou détruits, l'Intercom de la Vire au Noireau et/ou l'Université de Caen Normandie dans lequel il est hébergé se retourneraient contre le/la responsable du sinistre pour laquelle sa garantie responsabilité civile serait engagée. Dance cadre, l'IFSI s'engage à vérifier les attestations d'assurance de responsabilité civile des étudiants bénéficiant du campus connecté.

Article 7 : Résiliation

La prestation est prévue pour chaque rentrée des étudiants de l'IFSI :

- Février 2025
- Février 2026

Chacune des parties est libre de résilier la présente convention, sous réserve de la réception par l'autre partie d'un courrier avec accusé-réception un mois avant la date de résiliation pressentie.

Article 8 : Contentieux

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'exécution de la convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.

En cas d'échec des voies amiables, les litiges pouvant résulter de l'exécution de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Caen.

PROJET

A Vire Normandie, le

La communauté de communes, Intercom de la Vire au Noireau	**L'IFIS-IFAS du GCS IFP du groupe hospitalier territorial Les collines de Normandie**
Par délégation, Madame la Vice-Présidente en charge de l'enseignement supérieur, Annie ROSSI	Madame la Directrice, Sandrine CHAUVEL